



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Monsieur le Directeur de la SEBL
48, Place Mazelle
57045 METZ

Dossier suivi par : Chantal BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr

Objet **Courrier d'acceptation immédiate**
Dossier de déclaration concernant l'aménagement de l'îlot
Lembacel à Novéant-sur-Moselle

Metz, le 7 janvier 2013

PJ Fiche de renseignement du IOTA

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Aménagement de l'îlot Lembacel à Novéant-sur-Moselle

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 10 décembre 2012
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2012-00163
- Dossier réalisé par : Saunier et associés

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint «**le récépissé clôturant son instruction administrative**». Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie de Novéant-sur-Moselle où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER